

Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le

ID : 025-242504371-20250918-2025_09_18_12-AU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SANCEY-BELLEHERBE

Régie eau potable

Chazot, Lanans, Orve, Péseux, Rahon, Randevillers, Rosières sur Barbèche, Servin, Valonne, Vaudrivillers, Vellevans, Vellerot lès Belvoir, Vernois lès Belvoir et Vyt lès Belvoir

Rapport annuel sur le Prix et Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2024

Réglementation en vigueur :

- Loi n° 95-101 du 2 février 1995 relatif au renforcement de la protection de l'environnement
- Art D. 2224-1 à D. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Arrêté du 2 décembre 2013 relatif aux RPQS d'eau potable et d'assainissement
- Art L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »



SOMMAIRE

CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE	4
1 – Présentation du territoire desservi	4
2 – Mode de gestion du service	4
3 – Estimation de la population desservie (D101.1)	4
4 – Nombre d'abonnés	5
5 – Eaux brutes	6
5.1 – Prélèvement sur les ressources en eau	6
5.2 – Achats d'eaux brutes	8
6 – Eaux traitées	8
6.1 – Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable 2023	8
6.2 – Production	8
6.3 – Achats d'eaux traitées	10
6.4 – Volumes vendus au cours de l'exercice	10
6.5 – Autres volumes	11
6.6 – Volume consommé autorisé	11
6.7 – Linéaire de réseau de desserte (hors branchement)	12
1 – Modalités de tarification	
2 – Facture d'eau type	
3 – Recettes	15
INDICATEURS DE PERFOMANCE	16
1 – Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	16
2 – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	16
3 – Indicateurs de performance	18
3.1 – Rendement du réseau de distribution (P104.3)	18
3.2 – Rendement primaire du réseau	19
3.3 – Indice linéaire de consommation (ILC)	20
3.4 – Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	21
3.5 – Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	22
3.6 – Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	22
3.7 – Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	23
3.8 - Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	23
3.9 – Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)	23

Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025





ID: 025-242504371-20250918-2025_09_18_12-AU

3.10 – Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	23
3.11 – Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	24
3.12- Taux de réclamations (P155.1)	24
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	25
1 – Branchements en plomb	25
2 – Montants financiers	25
3 – Etat de la dette du service	25
4 – Amortissements	25
5 – Présentation des programmes de travaux adoptés	25
ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	26
1 – Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	26
TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS	27

RPQS Régie eau CCPSB 2024 3/27



CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1 – Présentation du territoire desservi

- ♦ Au 1^{er} janvier 2022, la Communauté de Communes du Pays de Sancey-Belleherbe (CCPSB) a pris la compétence eau potable sur l'ensemble de son territoire.
- Le service est géré au niveau intercommunal.
- Les compétences liées au service :
 - La production d'eau potable
 - La protection de l'ouvrage de prélèvement
 - Le traitement
 - Le transfert
 - Le stockage
 - La distribution
- Le territoire desservi : Chazot, Lanans, Orve, Péseux, Rahon, Randevillers, Rosières sur Barbèche, Servin, Valonne, Vaudrivillers, Vellevans, Vellerot lès Belvoir, Vernois lès Belvoir et Vyt lès Belvoir

Existence d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)	NON
Existence d'un schéma de distribution d'eau potable	En cours
Existence d'un règlement de service	OUI
Existence d'un diagnostic	En cours

2 – Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie à autonomie financière.

Une convention de délégation a été signé avec chaque commune. Elles ont la charge du fonctionnement et de la gestion de l'eau potable sur leur territoire. Les investissements sont portés directement par la régie.

3 – Estimation de la population desservie (D101.1)

Un habitant considéré comme desservi est toute personne, y compris les résidents saisonniers, domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle est ou peut être raccordée.

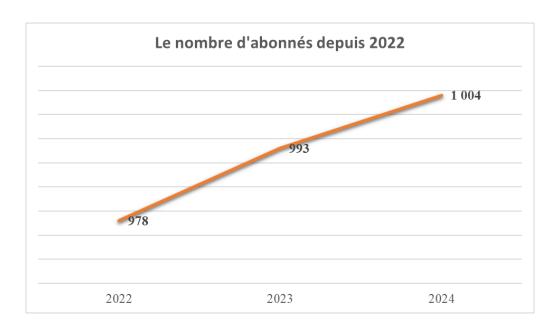
Le service public d'eau potable dessert 2 002 habitants au 31 décembre 2024.

4 – Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 du Code de l'Environnement.

Le service public d'eau potable dessert 1 004 abonnés au 31 décembre 2024.

Commune	Nombre d'abonnés domestiques 2024	Nombre d'abonnés non domestiques 2024	Nombre total d'abonnés 2024
Chazot	67	4	71
Lanans	82	5	87
Orve	29	1	30
Péseux	44	3	47
Rahon	69	3	72
Randevillers	54	4	58
Rosières sur Barbèche	58	3	61
Servin	95	6	101
Valonne	109	3	112
Vaudrivillers	44	2	46
Vellerot lès Belvoir	62	2	64
Vellevans	108	7	115
Vernois lès Belvoir	37	2	39
Vyt lès Belvoir	100	1	101
TOTAL	958	46	1 004



RPQS Régie eau CCPSB 2024 5/27





La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **27,45 abonnés/km** au 31 décembre 2024.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **21,99 habitants/abonné** au 31 décembre 2024.

La consommation moyenne par abonné (comprenant celle des gros consommateurs) est de 151 m³ au 31 décembre 2024.

5 - Eaux brutes

5.1 – Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 231 881 m³ pour l'exercice 2024.

Ressource Implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux	Volume prélevé en 2024	
Source du Lotissement VYT LES BELVOIR	Eau souterraine		1 890 m ³	
Source du Village VYT LES BELVOIR	Eau souterraine	25 000 m ³	7 300 m ³	
Source Vellerot VYT LES BELVOIR	Eau souterraine		3 362 m ³	
Source Rougenne VAUDRIVILLERS	Eau souterraine	18 250 m ³	5 378 m ³	
Source Pommeret VAUDRIVILLERS	Eau souterraine	18 230 HF	5 907 m ³	
Source des Prés Muots SERVIN	Eau souterraine			
Source de la Malchenot SERVIN	Eau souterraine	22 000 m ³	33 960 m ³	
Source Cordier SERVIN	Eau souterraine			
Source du Lomont VELLEROT LES BELVOIR	Eau souterraine	19 500 m ³	9 434 m³	
Source Tête des Fourches BELVOIR	Eau souterraine			
Source Sous la Chapelle Sainte Anne BELVOIR	Eau souterraine	9 000 m ³	9 105 m ³	
Source de la Chenoz VELLEVANS	Eau souterraine	25 550 m ³	23 253 m ³	
Source des trois fontaines SERVIN	Eau souterraine	23 330 m ²	25 255 m ²	
Source de la Pra VELLEVANS	Eau souterraine	20 000 m ³	37 465 m ³	
Source de la Côte RANDEVILLERS	Eau souterraine	20 000 m ³	3 / 403 m ²	

RPQS Régie eau CCPSB 2024 6/27

Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le



ID: 025-242504371-20250918-2025_09_18_12-AU

		<u></u>	
Source des Vanottes RANDEVILLERS	Eau souterraine		
Source La Reculée SANCEY	Eau souterraine	21,0003	14 (44 3
Source Septfontaine SANCEY	Eau souterraine	21 000 m ³	14 644 m³
Source Vivier LANANS	Eau souterraine		
Source Pré de la Combe LANANS	Eau souterraine	25 550 m ³	24 979 m ³
Source Giragoillot LANANS	Eau souterraine		
Source du Montagney 2 VERNOIS LES BELVOIR	Eau souterraine	8 000 m ³	5 271 m ³
Source de Montagney 2 VERNOIS LES BELVOIR	Eau souterraine	8 000 m	3 2/1 111
La Chenalière ROSIERES/BARBECHE	Eau souterraine	15 000 m ³	10 918 m ³
Source La Côte ORVE	Eau souterraine	-	$7~062~\text{m}^3$
Source Combe l'Ecul VALONNE	Eau souterraine		
Source Sous la Côte 1 VALONNE	Eau souterraine		
Source Sous la Côte 2 VALONNE	Eau souterraine		
Source Champs Thiegy 1 VALONNE	Eau souterraine	25 000 m ³	18 345 m ³
Source Champs Thiegy 2 VALONNE	Eau souterraine		
Source Guillaume Drouge VALONNE	Eau souterraine		
Forage VALONNE	Eau souterraine		
Source Champs du Moulin PESEUX	Eau souterraine	25 000 m ³	13 608 m ³

RPQS Régie eau CCPSB 2024 7/27

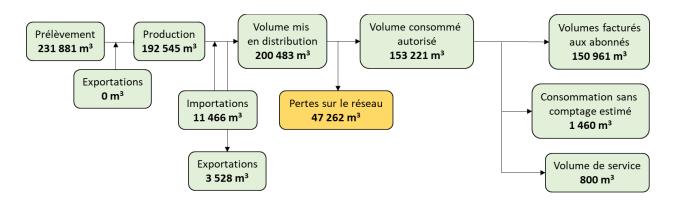


5.2 – Achats d'eaux brutes

Il n'y a pas eu d'achat d'eau brute en 2024.

6 – Eaux traitées

6.1 – Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable 2024



6.2 – Production

Le service a 16 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
Réservoir de Chazot	Traitement UV
Réservoir de Lanans	Traitement chlore gazeux

RPQS Régie eau CCPSB 2024 8/27

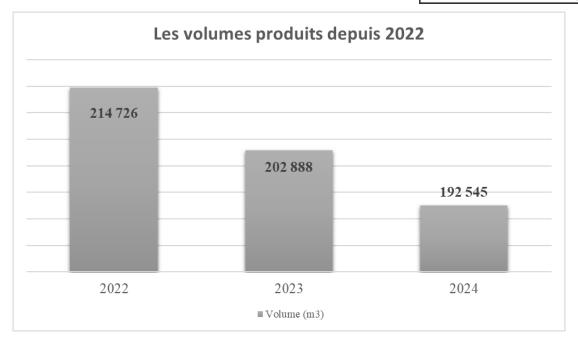


Réservoir d'Orve	Traitement UV
Station de traitement de Péseux	Traitement chlore gazeux
Réservoir de Rahon	Traitement UV
Réservoir de Randevillers	Traitement UV
Réservoir de Rosières sur Barbèche	Traitement UV
Réservoir de Servin	Traitement UV
Réservoir de Valonne	Traitement chlore gazeux
Réservoir de Vaudrivillers	Traitement UV
Réservoir de Vellevans	Traitement chlore gazeux
Réservoir de Vellerot lès Belvoir	Traitement UV
Station de traitement de Vernois lès Belvoir	Traitement UV
Réservoir du lotissement à Vyt lès Belvoir	Traitement UV
Réservoir Vellerot à Vyt lès Belvoir	Traitement UV
Réservoir village à Vyt lès Belvoir	Traitement UV

Commune	Volume produit en 2023	Volume produit en 2024
Chazot	14 000 m ³	14 644 m³
Lanans	17 990 m³	14 363 m ³
Orve	9 380 m ³	9 023 m ³
Péseux	17 992 m³	13 608 m ³
Rahon	13 520 m ³	11 786 m³
Randevillers	8 906 m ³	8 832 m ³
Rosières sur Barbèche	12 779 m³	10 918 m ³
Servin	31 218 m ³	31 218 m³
Valonne	21 639 m ³	18 345 m³
Vaudrivillers	9 572 m³	9 521 m ³
Vellerot lès Belvoir	4 623 m ³	11 166 m³
Vellevans	24 673 m ³	23 253 m ³
Vernois lès Belvoir	4 044 m³	3 316 m ³
Vyt lès Belvoir	12 552 m ³	12 552 m ³
TOTAL	202 888 m ³	192 545 m ³

RPQS Régie eau CCPSB 2024 9/27





6.3 – Achats d'eaux traitées

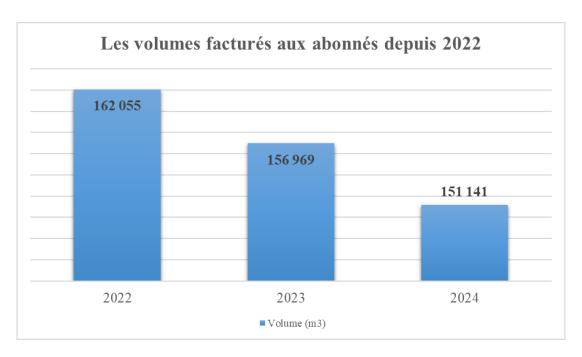
Fournisseur	Réseau concerné	Volume acheté en 2023	Volume acheté en 2024
Orve	Chazot	1 380 m ³	565 m ³
SIE Haute-Loue	Lanans	2 776 m ³	613 m ³
Sancey	Orve	8 881 m ³	1 961 m ³
Sancey	Rahon	3 556 m ³	870 m ³
Lanans	Servin	0 m^3	0 m^3
SIE Haute-Loue	Vaudrivillers	1 510 m ³	1 094 m³
Vyt lès Belvoir	Vellerot lès Belvoir	5 536 m ³	3 248 m ³
Sancey	Vellevans	3 398 m ³	3 115 m ³
TO	ΓAL	27 944 m³	11 466 m³

6.4 – Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus en 2023	Volumes vendus en 2024
Abonnés domestiques	68 983 m³	72 209 m ³
Abonnés non domestiques	87 986 m³	78 932 m ³



Total vendu aux abonnés	156 969 m³	151 141 m ³
Randevillers	607 m^3	0 m^3
Servin	0 m^3	0 m^3
Chazot	$1 \ 380 \ m^3$	565 m ³
Vellerot lès Belvoir	5 836 m ³	2 963 m ³
Total vendu à d'autres services	7 823 m ³	3 528 m ³



6.5 – <u>Autres volumes</u>

	Exercice 2024
Volume consommé sans comptage	1 460 m ³
Volume de service	800 m ³

6.6 – Volume consommé autorisé

	Exercice 2024
Volume consommé autorisé	153 221 m ³

Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le

ID : 025-242504371-20250918-2025_09_18_12-AU

6.7 – Linéaire de réseau de desserte (hors branchement)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **36,58 kilomètres** au 31 décembre 2024.



TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

1 – Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné er peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location de compteur, etc.)

Le choix de la Communauté de Communes est d'appliquer un tarif différencié par commune, correspondant à ses besoins pour faire fonctionner le service.

Communo	Part fixe	Part p	roportionnelle
Commune	rart lixe	0 à 500 m ³	Supérieur à 500 m ³
CHAZOT	70 €	1,91 €	1,15 €
LANANS	60 €	2,67 €	1,98 €
ORVE	65 €	3,40 €	2,21 €
PESEUX	60 €	2,32 €	1,51 €
RAHON	60 €	1,69 €	1,10 €
RANDEVILLERS	60 €	2,00 €	1,60 €
ROSIERES/BARBECHE	60 €	3,77 €	2,45 €
SERVIN	60 €	0,70 €	0,46 €
VALONNE	60 €	1,25 €	0,81 €
VAUDRIVILLERS	60 €	1,69 €	1,19 €
VELLEVANS	60 €	1,52 €	1,03 €
VELLEROT LES BELVOIR	60 €	3,40 €	2,21 €
VERNOIS LES BELVOIR	60 €	1,50 €	1,05 €
VYT LES BELVOIR	60 €	2,42 €	1,57 €

TAXES	
Taux de TVA	5,5 %
REDEVANCES	
Redevance prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	0,06 €/m³
Redevance sur la consommation d'eau potable (Agence de l'Eau)	0,43 €/m³
Redevance pour performance des réseaux d'eau potable (Agence de l'Eau)	0,01 €/m³

Publié le



Délibération n°2023-12-05-07 du 5 décembre 2023 effective à compter du 1^{er} janvier 2024 fixant les tarifs du service d'eau potable.

2 – Facture d'eau type

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné er peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location de compteur, etc.)

La facture d'eau type de 120 m³

	Au 1 ^{er} janvier	
	2025	
Part de la collectivité		
Part fixe annuelle	60 €	
Part variable	320,40 €	
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au service	380,40 €	
Taxes & redevances		
TVA	24,22 €	
Prélèvement sur la ressource (Agence de l'Eau)	7,20 €	
Redevance sur la consommation d'eau potable (Agence de l'Eau)	51,60 €	
Redevance pour performance des réseaux d'eau potable (Agence de l'Eau)	1,20 €	
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	84,22 €	
Total	464,62 €	
Prix TTC au m³	3,87 €	

Commune	Prix TTC au m³ pour 120 m³
CHAZOT	3,16 €/m³
LANANS	3,87 €/m³
ORVE	4,69 €/m³
PESEUX	3,50 €/m³
RAHON	2,84 €/m³
RANDEVILLERS	3,17 €/m³
ROSIERES/BARBECHE	5,03 €/m³



ID: 025-242504371-20250918-2025_09_18_12-AU

SERVIN 1.79 €/m³

SERVIN	1,79 €/m³	
VALONNE	2,37 €/m³	
VAUDRIVILLERS	2,84 €/m³	
VELLEVANS	2,66 €/m³	
VELLEROT LES BELVOIR	4,64 €/m³	
VERNOIS LES BELVOIR	2,64 €/m³	
VYT LES BELVOIR	3,61 €/m³	

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle. 2 124 factures ont été émises en 2024.

$3 - \underline{Recettes}$

Type de recettes	Exercice 2023	Exercice 2024
Recettes des consommations d'eau	279 331,71 €	285 630,53 €
Recettes de la part fixe	61 561,31 €	70 395,92 €
Recette de vente d'eau en gros	7 468,55 €	9 519,21 €
Recette d'exportation d'eau brute	0 €	0 €
Régularisation des ventes d'eau (+/-)	-7 694,02 €	-732,04 €
Total recettes de vente d'eau	340 667,55 €	364 187,56 €
Recettes liées aux travaux	0 €	0 €
Contribution exceptionnelle du budget général	0 €	0 €
Total autres recettes	0 €	0 €
TOTAL DES RECETTES	340 667,55 €	364 187,56 €



INDICATEURS DE PERFOMANCE

1 – Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la Santé Publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

	Analyses de microbiologie		Analyses de p	hysico-chimie
	Nombre de prélèvement	Nombre de non- conformité	Nombre de prélèvement	Nombre de non- conformité
2024	91	9	99	1

Taux de conformité

	Microbiologie	Physico-chimie
2022	90,7 %	100 %
2023	87,8 %	100 %
2024	90,1 %	99 %

2 – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.



	Nombre de points	Valeur	Points
PARTIE A : PLAN DES 1			
(15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la			
localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage,	Oui: 10 points	OUI	10
station de traitement, station de pompage, réservoir) et des	Non: 0 point	001	10
dispositifs de mesures	•		
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise			
à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les	0		
extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en	Oui : 5 points	OUI	5
l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme	Non : 0 point		
effectuée)			
PARTIE B : INVENTAIRE D	ES RESEAUX		
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des p	oints a été obtenue pour la	a partie A)	
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention,			
pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de		OUI	
la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations		001	
cartographiques			
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des	0 à 15 points sous		15
plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour	conditions (1)	OUI	13
chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période		001	
de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)			
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel		95 %	
l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		93 70	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel	0 à 15 points sous		
l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de	conditions (2)	80 %	13
pose			
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNA	ISSANCE ET DE G	SESTION D	ES
RESEAUX			
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au mo	oins ont été obtenus en par	tie A et B)	T
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de	Oui : 10 points		4.0
sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de	Non: 0 point	OUI	10
réseaux sur le plan des réseaux			
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des			
pompes et équipements électromécaniques existants sur les	Oui: 10 points	OUI	10
ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de	Non: 0 point	001	10
modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)			
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des	Oui: 10 points	OUI	10
réseaux ⁽³⁾	Non : 0 point	001	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des	Oui : 10 points		
compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique	Non: 0 points	OUI	10
et la date de pose du compteur (3)	-		
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes	Oui: 10 points	NON	0
d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	Non : 0 point	11011	Ŭ
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le	Oui: 10 points	NON	0
réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	Non : 0 point	11011	· ·
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme	Oui : 10 points		
pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme	Non : 0 point	OUI	10
détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	rion . o point		
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des	Oui : 5 points	OUI	5
réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	Non: 0 point	001	3
TOTAL (indicateur P103.2B)			98
TOTTLE (III (III I I I I I I I I I I I I I I			70

⁽¹⁾ l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

⁽²⁾ l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5 (3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

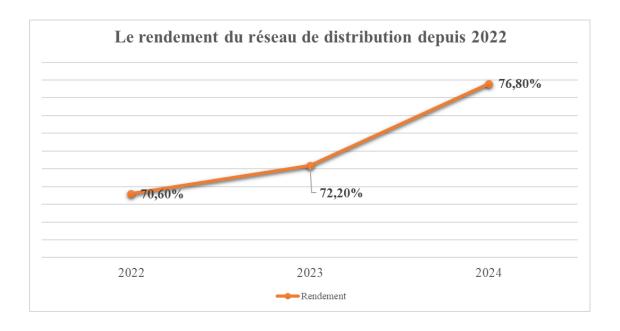
3 – <u>Indicateurs de performance</u>

3.1 – Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution de la régie eau potable est de 76,8 % en 2024.

Année	Rendement de distribution
2022	70,6 %
2023	72,2 %
2024	76,8 %



Commune	Rendement de distribution 2023	Rendement de distribution 2024	
Chazot	75,8 %	70,0 %	
Lanans	40,9 %	58,0 %	
Orve	85,6 %	68,0 %	
Péseux	41,2 %	42,8 %	
Rahon	81,9 %	80,1 %	
Randevillers	96,0 %	92,1 %	
Rosières sur Barbèche	70,9 %	92,3 %	
Servin	79,1 %	84,5 %	



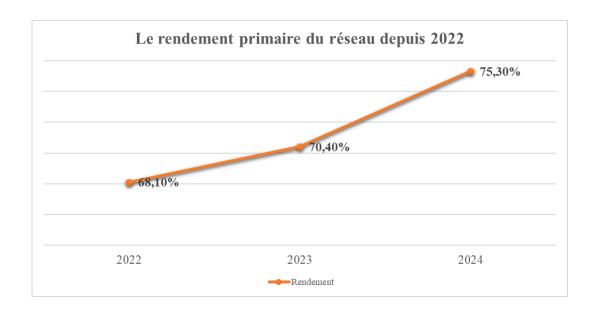
Valonne	85,2 %	93,6 %
Vaudrivillers	61,1 %	58,9 %
Vellerot lès Belvoir	70,0 %	87,5 %
Vellevans	73,3 %	81,3 %
Vernois lès Belvoir	87,2 %	97,9 %
Vyt lès Belvoir	98,3 %	96,9 %

3.2 – Rendement primaire du réseau

Le rendement primaire du réseau correspond au ratio entre le volume vendu aux abonnés et le volume mis en distribution.

Le rendement primaire du réseau de la régie eau potable est de 75,3 % en 2024.

Année	Rendement primaire
2022	68,1 %
2023	70,4 %
2024	75,3 %





Commune	Rendement primaire 2023	Rendement primaire 2024	
Chazot	82,5 %	69,2 %	
Lanans	46,1 %	58,4 %	
Orve	85,6 %	68,0 %	
Péseux	41,2 %	42,8 %	
Rahon	81,5 %	79,7 %	
Randevillers	95,9 %	91,9 %	
Rosières sur Barbèche	65,4 %	82,2 %	
Servin	93,6 %	98,8 %	
Valonne	84,6 %	92,7 %	
Vaudrivillers	59,5 %	57,8 %	
Vellerot lès Belvoir	75,0 %	87,5 %	
Vellevans	83,4%	92,2 %	
Vernois lès Belvoir	85,8 %	97,9 %	
Vyt lès Belvoir	98,3 %	76,3 %	

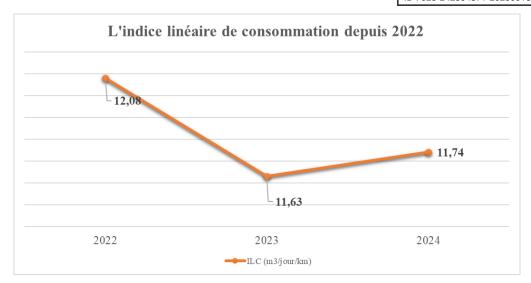
3.3 – <u>Indice linéaire de consommation (ILC)</u>

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part des volumes consommés chaque jour.

L'indice linéaire de consommation de la régie eau potable est de 11,74 m³/jour/km en 2024.

Année	Indice linéaire de consommation (m³/jour/km)
2022	12,08
2023	11,63
2024	11,74

RPQS Régie eau CCPSB 2024 20/27



Commune	Indice linéaire de consommation 2023	Indice linéaire de consommation 2024
Chazot	15,69 m³/j/km	13,77 m³/j/km
Lanans	8,36 m³/j/km	8,46 m³/j/km
Orve	14,55 m³/j/km	11,13 m³/j/km
Péseux	9,74 m³/j/km	7,27 m³/j/km
Rahon	11,61 m³/j/km	10,51 m³/j/km
Randevillers	10,17 m³/j/km	9,67 m³/j/km
Rosières sur Barbèche	10,40 m³/j/km	11,18 m³/j/km
Servin	26,67 m³/j/km	28,17 m³/j/km
Valonne	11,65 m³/j/km	10,84 m³/j/km
Vaudrivillers	9,75 m³/j/km	9,79 m³/j/km
Vellerot lès Belvoir	9,45 m³/j/km	6,53 m³/j/km
Vellevans	11,28 m³/j/km	17,86 m³/j/km
Vernois lès Belvoir	3,06 m³/j/km	5,23 m³/j/km
Vyt lès Belvoir	4,22 m³/j/km	4,23 m³/j/km

3.4 – Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 3,7 m³/j/km.

RPQS Régie eau CCPSB 2024 21/27



3.5 – <u>Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)</u>

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des pertes est de 3,5 m³/j/km.

Année	Indice linéaire de pertes en réseau (m³/jour/km)
2022	5,0
2023	4,5
2024	3,5

3.6 – Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacés à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Année	Linéaire renouvelé (ml)
2022	340
2023	1 240
2024	3 495

Au cours des 5 dernières années, 5,075 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Pour l'année 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 2,78 %.

En 2024, des gros travaux de renouvellement de réseau d'eau potable ont été réalisé :

- Chazot : 752 m de réseau renouvelé

- Lanans : 649 m de réseau renouvelé

- Rosières sur Barbèche : 1 282 m de réseau renouvelé

- Vellerot lès Belvoir : 600 m de réseau renouvelé

- Vellevans : 212 m de réseau renouvelé

RPQS Régie eau CCPSB 2024 22/27



3.7 – <u>Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)</u>

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0 %: aucune action de protection
- 20 %: études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40 %: avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 %: dossier déposé en préfecture
- 60 % : arrêté préfectoral
- 80 %: arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculé en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2024, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 77,3 %.

3.8 – Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

Pour l'année 2024, 0 interruptions de service non programmées ont été dénombrées, soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de **0** pour 1 000 abonnés.

3.9 – Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Dans son règlement, le service d'engage à fournir l'eau dans un délai de 3 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

Pour l'année 2024, le taux de respect de ce délai est de 100 %.

3.10 – Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

Pour l'année 2024, la durée d'extinction de la dette est de 2,2 ans.

RPQS Régie eau CCPSB 2024 23/27



Année	Encours de la dette	Epargne brute annuelle	Durée d'extinction de la dette
2022	439 955,23 €	755 662,84 €	0,6 ans
2023	1 348 623,33 €	802 572,04 €	1,7 ans
2024	1 383 218,56 €	631 169,88 €	2,2 ans

3.11 – <u>Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)</u>

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31 décembre 2024 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

Année	Montant d'impayés au titre de l'année n-1	Facturation n-1	Taux d'impayés sur les factures n-1
2022	6 670,90 €	247 922,24 €	2,69 %
2023	3 098,02 €	381 085,93 €	0,81 %
2024	2 036,98 €	377 776,69 €	0,54 %

Pour l'année 2024, le taux d'impayés sur les factures d'eau 2023 est de 0,54 %.

3.12 – Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 4

Pour l'année 2024, le taux de réclamations est de 3,98 pour 1 000 abonnés.

RPQS Régie eau CCPSB 2024 24/27



1 – Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25 décembre 2013, cette teneur ne devra plus excéder $10~\mu g/L$. cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

2 – Montants financiers

	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Montant financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	422 784 €	422 784 €	1 388 027,37 €
Montant des subventions	154 641 €	154 641 €	582 127 €
Montant des contributions du budget général	0 €	0 €	0 €

3 – Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre n		473 086 €	1 348 623,33 €	1 383 218,56 €
Montant remboursé durant En capital		72 679,59 €	89 361,29 €	87 747,00 €
l'exercice	En intérêts	14 756,23 €	41 294,66 €	36 471,11 €

4 – Amortissements

Pour l'année 2024, la dotation aux amortissements a été de 208 249,82 €.

5 – Présentation des programmes de travaux adoptés

- Protection de captage de la source de la Côte à Orve.
- Révision des périmètres de protection de captage du Champenêtre à Sancey
- Programme de mise en place de télégestion et de compteurs à Rahon, Rosières sur Barbèche, Valonne et Servin
- Travaux de réseau d'eau potable à Péseux, Rahon, Sancey

RPQS Régie eau CCPSB 2024 25/27



ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

1 – Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficultés,
- Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2024, le service a reçu 0 demande d'abandon de créance et en a accordé 0.

RPQS Régie eau CCPSB 2024 26/27



TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS

		Exercice 2023	Exercice 2023
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	2002	2002
D102.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	2,58 €/m³	3,87 €/m³
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité en ce concerne la microbiologie	87,8 %	90,1 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité en ce concerne la physicochimie	100 %	99 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	94	98
P104.3	Rendement du réseau de distribution	72,2 %	76,8 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	4,6 m ³ /j/km	3,7 m ³ /j/km
P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau	4,5 m ³ /j/km	3,5 m ³ /j/km
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,8 %	2,78 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	79,1 %	77,3 %
P109.0	Montant des abandons de créances	0,00 €/m³	0,00 €/m³
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau	0,81 %	0,54 %

RPQS Régie eau CCPSB 2024 27/27